



DOSSIER D'INSCRIPTION 2023/2024

Ecole Municipale des Sports



Enfant

Activités : Salle Jimmy HAYES – Allée du Château des Cours

<input type="checkbox"/> Futsal Garçons (8-12 ans)	Jeudi 16h15 – 17h30 Périodes scolaires
<input type="checkbox"/> Futsal Filles (8-12 ans)	Vendredi 16h15 – 17h30 Périodes scolaires
<input type="checkbox"/> Badminton (8-12 ans)	Mardi 16h15 – 17h30 Périodes scolaires
<input type="checkbox"/> Activités sportives (8-12 ans)	Mercredi après-midi 14H00 – 16h00 Périodes scolaires

Tarifications :

Par enfant, pour une activité : 40€ pour les sancéens et 80€ pour les extérieurs durant l'année scolaire
A partir de deux activités : 60€ pour les sancéens et 120€ pour les extérieurs durant l'année scolaire

VETEMENTS INDISPENSABLES POUR LES ACTIVITES SPORTIVES :

- Activités intérieures : chaussures de sport propres, short, tee-shirt...
Il est recommandé de prévoir une gourde afin que l'enfant puisse s'hydrater durant le cours.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Votre enfant pourra participer aux activités proposées par l'Ecole Municipale des Sports uniquement lorsque toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier d'inscription (1) auront été déposées au Pôle Jeunesse Education.

(1) Documents à fournir impérativement :

- 1 certificat de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives
- 1 attestation d'assurance prenant en compte la responsabilité civile et individuelle d'accident
- 1 fiche de renseignement
- Convention de cession du droit à l'image d'une personne mineure au bénéfice de la commune de Saint Julien les Villas

REGLEMENT INTERIEUR

Ecole Municipale des Sports

8 ans à 12 ans

1. L'enfant pourra accéder aux activités de son groupe après inscription avec remise du **dossier complet** comprenant les pièces suivantes :
 - 1 certificat de non-contre-indication à la pratique des activités sportives
 - 1 attestation d'assurance « responsabilité civile »
 - 1 fiche de renseignements
 - La convention de cession du droit à l'image d'une personne mineure au bénéfice de la commune de Saint Julien les Villas signée
2. Les familles s'engagent à prévenir le Pôle Jeunesse Education sur tout changement d'ordre familial ou autre susceptible de modifier les données du dossier d'inscription ainsi que les éducateurs
3. L'enfant devra être accompagné et repris sur le lieu de l'activité et à l'horaire indiqué sur le planning
4. La responsabilité de l'EMS est engagée uniquement pendant les heures de cours. Lorsque la séance a pris fin, les enfants ne sont plus sous la **responsabilité de l'éducateur** et les parents (ou toute personne désignée comme responsable par les tuteurs légaux) sont tenus de les récupérer.
5. A l'issue de **3 retards constatés ou d'absence non excusée lors des activités**, nous nous réservons le droit d'exclure l'enfant de l'E.M.S
6. Conformément à nos règlements, **les cours seront dispensés uniquement si l'effectif du groupe est supérieur ou égal à trois enfants.**
7. Les enfants doivent être en tenu de sport adapté. Si un enfant ne se présente pas dans la tenue adéquate, les éducateurs pourront le refuser
8. Aucun remboursement en cours d'année ne pourra être effectué.

Signature des parents ou du responsable légal
(Suivi de la mention « lu et approuvé »)



Fiche Inscription 2023/2024

Ecole municipale des sports ENFANT

A remettre à l'accueil du Pôle Enfance Jeunesse Education.



Activité(s) pratiquée(s) :

Futsal Garçon Futsal Fille Badminton École Municipale des Sports

Nom de l'enfant : **Prénom :**

Date et lieu de naissance :

Adresse de la famille :

Contact à privilégier :

Nom – Prénom :

N° de tél :

Email :

<u>Père de l'enfant</u>	<u>Mère de l'enfant</u>
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Tél :	Tél :
Portable :	Portable :
Email :	Email :

Je soussigné(e) Nom et Prénom

Responsable légal : Parent Tuteur

- Autorise les agents de l'Ecole Municipale des Sports à faire toute intervention médicale nécessaire à l'état de mon enfant en cas d'accident : Hôpital Clinique
- Autorise l'enfant à pratiquer toutes activités sportives.
- Atteste que l'enfant n'a pas d'antécédents médicaux pouvant nuire à la pratique sportive.
- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole Municipale des Sports et en accepter les conditions.
- Autorise/N'autorise pas les éducateurs sportifs de la ville de Saint Julien les Villas à utiliser les photos et vidéos sur lesquelles mon enfant apparaît (cf : convention).

Liste des personnes autorisées à récupérer l'enfant en fin de séance

		Lien avec l'enfant (papi, mamie, tata, ami.....)
1.	NOM, prénom	
2.	NOM, prénom	
3.	NOM, prénom	
4.	NOM, prénom	

Il est rappelé aux parents que leur enfant n'est confié qu'aux seules personnes de confiance qu'ils ont préalablement désignées dans cette fiche d'inscription. Pour tout changement concernant les personnes autorisées, une demande écrite devra être faite au préalable. Cette demande devra préciser l'identité de la personne qui viendra chercher l'enfant et une pièce d'identité devra être présentée au personnel communal. Toute personne non mentionnée se verra refuser de récupérer l'enfant.

A le
Signature, (précédée de la mention « lu et approuvé »)

CERTIFICAT MEDICAL (SAISON 2023 / 2024)

A faire remplir par votre médecin ou fournir une attestation de celui-ci

Je soussigné(e) :

- Nom
- Prénom

Docteur en médecine

Déclare avoir examiné :

- Nom
- Prénom

Atteste l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives au sein de l'Ecole Municipale des Sports.

Observations particulières du médecin

Antécédents médicaux

.....
Allergie(s)

Certifié sincère et exact le à

Signature :

Cachet du Médecin :